



Q1. L'une ou l'autre des dispositions de la sous-section 5.N du Manuel des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) sera-t-elle incluse dans le contrat final?

R1. Les dispositions de la sous-section 5.N du Manuel des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) ne feront pas partie du contrat subséquent.

Reportez-vous à la PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT, conformément à la demande de propositions.